

FISCALITÉ DE L'IMMOBILIER

**INSTITUT
ARKHEIA**

Nous contacter :
contact@institutarkheia.fr
www.institutarkheia.com

FISCALITÉ DE L'IMMOBILIER

PRÉSENTATION

La formation FISCALITÉ DE L'IMMOBILIER est dispensée aussi bien à distance qu'en présentiel.. Elle est assurée par un avocat spécialisé en matière de fiscalité. Les effectifs restreints de nos formations garantissent un apprentissage et une mise en pratique concrète.

En présentiel, dans vos locaux ou à distance	<u>Tarifs</u>
Tout public, pas de prérequis	Intra : à partir de 2 800 € HT <i>pour 10 pers. max</i>
14 heures	Inter : 1 000 € HT <i>par pers.</i>

Objectifs et contenu de la formation

Cette formation est adaptée à la découverte et l'approfondissement de la fiscalité de la construction, de la détention et de la cession de biens immobiliers. Elle s'adresse à un large public qui souhaite perfectionner ses connaissances dans le domaine de l'immobilier, soit pour conseiller au mieux ses clients, soit pour réaliser personnellement des investissements patrimoniaux. Cette formation est l'occasion de dresser un schéma global de la fiscalité qui s'applique aux propriétaires de biens immobiliers et d'évoquer les différents régimes qui permettent de défiscaliser une partie des revenus tirés de la location immobilière.

Les structures juridiques de l'activité immobilière

- La détention des biens immobiliers : directe, par SCI ou SAS ;
- La société de construction vente ;
- Les régimes fiscaux applicables.

Les impositions de la construction immobilière

- Aborder le régime de la TVA sur opération immobilière ;
- Les droits d'enregistrement ;
- Les autres impositions : taxe d'aménagement, taxe d'archéologie préventive.

Les impositions en cas de location immobilière

- Les différentes formes de mise en location ;
- Les régimes fiscaux applicables ;
- Le cas spécifique du LMNP ;
- Les dispositifs Malraux, Pinel, Denormandie ;
- Le cas spécifiques de la TVA et de la CRL.

Les impositions en cas de cession de l'immeuble

- Le régime fiscal des plus-values applicable ;
- Les droits de mutation de l'immeuble ;
- Le cas particulier de la TVA.

NOS FORMATEURS EXPÉRIMENTÉS ASSURENT CES FORMATIONS VALIDÉES EN AMONT PAR UN CONSEIL SCIENTIFIQUE COMPOSÉ DE PERSONNALITÉS HAUTEMENT QUALIFIÉES

**INSTITUT
ARKHEIA**

contact@institutarkheia.fr
www.institutarkheia.com